

Ordonnance de sauvegarde

La Commission scolaire des Premières-Seigneuries devra maintenir des journées pédagogiques plutôt que des journées de classe

Québec, vendredi 29 avril 2016 – La Commission scolaire des Premières-Seigneuries est dans l'obligation de maintenir ses journées pédagogiques prévues les 6 et 20 mai prochain, en raison d'une décision sur requête pour ordonnance de sauvegarde. Les services de garde seront ouverts lors de ces journées.

En février dernier, la Commission scolaire des Premières-Seigneuries avait pris la décision que les journées de classes annulées en raison de la fermeture de ses établissements lors des jours de grève tenus par les membres des syndicats du personnel enseignant, professionnel et de soutien, l'automne dernier, seraient reprises les 22 avril (finalement reprise pour tempête), 6 et 20 mai. Cette décision de la Commission scolaire s'appuie sur une disposition de la convention collective locale.

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Québec a entrepris un recours juridique pour contester cette décision et empêcher la conversion des journées pédagogiques en jours de classe. L'arbitre M^e Denis Nadeau, du Greffe des tribunaux d'arbitrage du secteur de l'éducation, a accueilli cette requête pour ordonnance de sauvegarde, dans sa décision du 27 avril 2016. La Commission scolaire a donc l'obligation de maintenir les journées pédagogiques du 6 et 20 mai 2016.

La Commission scolaire avait demandé que ce dossier soit immédiatement entendu sur le fond du litige en ce qui a trait à l'interprétation de l'application du texte de la convention collective locale. Toutefois, cela n'a pas été possible, si bien que la question sera tranchée sur le fond de façon définitive plus tard.

« Dans ce dossier, la priorité de notre commission scolaire a toujours été de favoriser la réussite des élèves, en leur assurant le maximum de temps d'apprentissage de qualité, particulièrement pour ceux à risque et en difficulté d'apprentissage. Notre conviction profonde, c'est que chaque jour de classe peut faire la différence pour la réussite des élèves », souligne M. Serge Pelletier, directeur général de la Commission scolaire.

- 30 -

Information :

Josée St-Hilaire, conseillère en communication
418 666-4666, poste 8444 • josee.sthilaire@csdps.qc.ca